

mer aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring était compris dans l'expression "océan Pacifique," telle qu'elle a été employée dans le texte du traité de 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie, nous, arbitres susnommés, décidons et prononçons à l'unanimité que l'espace de mer aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring était compris dans l'expression "océan Pacifique" telle qu'elle a été employée dans le dit traité.

"Sur le quatrième des cinq points susdits, nous, arbitres susnommés, décidons et prononçons à l'unanimité que tous les droits de la Russie, en ce qui concerne la juridiction et en ce qui concerne les pêcheries de phoques, dans la partie de la mer de Behring, qui s'étend à l'est de la limite maritime déterminée par le traité du 30 mars 1867, entre les Etats-Unis et la Russie, sont intégralement passés aux Etats-Unis en vertu de ce même traité.

"Sur le cinquième point la décision du tribunal a été comme suit : le juge Harlan et le sénateur Morgan étant dissidents :—

"Nous, arbitres susnommés, le baron de Courcel, lord Hannen, sir John Thompson, le marquis Visconti Venosta et M^r Gregero Gram, constituant la majorité des arbitres, décidons et prononçons que les Etats-Unis n'ont aucun droit de protection ou de propriété sur les phoques à fourrure qui fréquentent les îles appartenant aux Etats-Unis dans la mer de Behring, quand ces phoques se trouvent en dehors de la limite ordinaire de 3 milles.

"Et attendu que les décisions ci-dessus relatées, sur les questions concernant la juridiction exclusive des Etats-Unis, mentionnées dans l'article VI, laissent les choses en un état tel que le concours de la Grande-Bretagne est nécessaire pour l'établissement de règlements en vue de la protection et de la préservation convenables des phoques à fourrure habitant ou fréquentant la mer de Behring, le tribunal ayant décidé, à la majorité absolue des voix, sur chacun des articles des règlements qui suivent, nous, arbitres susnommés, le baron de Courcel, lord Hannen, le marquis Visconti-Venosta et M. Gregero Gram, donnant notre assentiment à l'ensemble des articles des règlements qui suivent, et constituant la majorité absolue des arbitres, décidons et prononçons, d'après le mode prescrit par le traité, que les règlements communs qui suivent, applicables en dehors des limites de la juridiction des gouvernements respectifs, sont nécessaires, et qu'ils doivent s'étendre sur les eaux ci-après déterminées :—

"Article I. Les gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne interdiront à leurs citoyens et sujets respectifs de tuer, prendre ou poursuivre, en tout temps et de quelque manière que ce soit, les animaux appelés communément phoques à fourrure, dans une zone de 60 milles autour des îles Pribyloff, en y comprenant les eaux territoriales. Les milles mentionnés dans le paragraphe sont des milles géographiques de 60 au degré de latitude.